

amis de la gauche sont descendus du pouvoir, le coût de la vie est allé en augmentant, sauf pendant une seule année, en 1907.

En 1901, le coût de la vie au Canada avait atteint le niveau auquel il était en 1890 et bien au-dessus de ce qu'il était en 1897. Si mon honorable ami est convaincu de ce qu'il dit, si nous devons prendre à la lettre les déclarations contenues dans les différents discours qu'il a prononcés et dans lesquels il attribue la situation actuelle au tarif, comment se fait-il que pendant les quatorze années qu'il a passées aux affaires, de 1897 à 1911, il n'a rien fait pour porter remède à cette situation?

Si je ne me trompe, aux Etats-Unis il est presque universellement admis que l'abaissement ou l'abolition des droits sur les denrées alimentaires a eu peu ou pas d'effet sur les prix.

L'honorable chef de l'opposition établit une comparaison entre le coût de la vie au Canada et le coût de la vie en Angleterre. J'ai sous la main une déclaration de M. Coats, le statisticien du département du Travail, dont je n'infligerai pas la lecture à la Chambre, mais dans laquelle il est dit que bien que le coût de la vie soit plus élevé au Canada que dans la Grande-Bretagne, l'écart est loin d'être aussi considérable que pourraient le faire croire les chiffres cités cet après-midi par mon très honorable ami.

L'abolition des droits sur les marchandises provenant des Etats-Unis aurait difficilement le résultat réclamé par mon très honorable ami, dans les discours qu'il a prononcés en dehors de cette Chambre. Si j'ai bien compris ses harangues, je suis porté à croire qu'il a proclamé que le coût de la vie, au Canada, s'était trouvé accru parce que les marchés des Etats-Unis s'assuraient nos produits alimentaires et, à cet égard, il a laissé entendre que la population du Canada pourrait obtenir du soulagement par l'enterrement des droits sur les denrées alimentaires provenant des Etats-Unis. Si, dans ce dernier pays, les prix sont plus élevés qu'ils ne le sont au Canada et cela, au point de causer un afflux de denrées alimentaires du Dominion aux Etats-Unis, comment, je le demande, au nom du sens commun, éprouverons-nous du soulagement en nous adressant aux Etats-Unis et en achetant de nos voisins des denrées alimentaires aux prix élevés qui prévalent en ce pays? Cependant, mon très honorable ami peut dire: Faisons tomber toutes les barrières et ouvrons notre marché domestique à toutes les nations de

l'univers. N'établit-il pas aussi l'exactitude de ce qu'a exprimé le professeur Strelton et de ce qui se trouve en une phrase moins académique d'un journal des Etats-Unis dont l'attention fut éveillée par certains énoncés de mon très honorable ami, donnant à entendre que si nous nous adressons aux marchés de l'univers pour y acheter des denrées alimentaires pour la population du Canada, nous y rencontrerons l'Oncle Sam et que les prix réclamés, aux Etats-Unis, domineront les achats, dans une certaine mesure, du moins? Des considérations d'ordre international régissent les marchés de l'univers.

En outre, l'un des journaux les plus importants de la province d'Ontario a fait observer que la conclusion la plus éloignée que l'on pouvait tirer du discours de mon très honorable ami, à Hamilton, serait que le seul soulagement dont profiterait la population du Canada, si sa théorie est exacte, consisterait dans l'imposition d'un droit d'exportation sur le bétail, sur les moutons, les porcs et la viande. Je ne crois pas que mon très honorable ami soit prêt à soutenir une proposition semblable.

Il a aussi allégué que le coût élevé de la vie est dû aux coalitions et aux trusts. Eh! bien, si cet état de choses doit être imputé, aujourd'hui, aux trusts et aux coalitions, n'était-il pas occasionné par les coalitions et les trusts, au cours des quatorze années qu'il a vu cet accroissement du prix des denrées alimentaires? Si cet état de choses provenait des causes qu'il indique, comment se fait-il qu'il n'ait pas appliqué quelques-uns des remèdes qu'il dévoile à la population du Canada, mais sur lesquels il a gardé le silence le plus complet dans ses discours, en cette enceinte? Et encore, n'estime-t-il pas qu'aux Etats-Unis les coalitions et les trusts sont plus nombreux et ont plus de ramifications qu'on n'en compte, au Canada? Ne croit-il pas que si la barrière du tarif disparaissait et que si les marchés domestiques de chaque province du Canada se trouvaient exposés à la concurrence des Etats-Unis, les coalitions et les trusts américains auraient tout autant de puissance, au Canada, qu'ils en auraient, aux Etats-Unis, et qu'ils nuiraient au Canada autant qu'ils porteraient préjudice aux Etats-Unis?

Un seul mot encore à ce propos. Je voudrais faire observer à mon très honorable ami que la difficulté ne provient pas entièrement de la diminution de la production au Canada. De 1901 à 1911, la popula-